

RÈGLEMENT – TIMELESS SUMMER SERIES

Article 1 : La compétition

Les Timeless Summer Series sont une série de 6 compétitions individuelles organisées par le Golf des Alpes durant l'été. Elles servent également de support de qualification aux Championnats du Club.

Article 2 : Calendrier

Les compétitions auront lieu les :

- Dimanche 19 juillet
- Dimanche 26 juillet
- Dimanche 2 août
- Dimanche 9 août
- Dimanche 16 août
- Dimanche 23 août

Article 3 : Forme de jeu

Les compétitions se déroulent selon les formules suivantes :

Série	Formule	Index	Départs
1ère Série Homme	Stroke Play	0 à 11,4	
1ère Série Femme	Stroke Play	0 à 15,4	
2ème Série Homme	Score Maximum	11,5 à 26,4	
2ème Série Femme	Score Maximum	15,5 à 54	
3ème Série Homme	Score Maximum	26,5 à 54	

Les règles applicables sont celles des Règles de Golf de la R&A, des Règles Locales Permanentes de la FFGolf ainsi que des règles locales du Golf des Alpes.

Article 4 : Départs

Les départs seront établis **par ordre croissant des index**.

Article 5 : Récompenses

Aucune remise des prix ne sera organisée à l'issue de chaque étape.

En revanche, deux lots offerts par notre partenaire Timeless (un lot Homme et un lot Femme) seront attribués par tirage au sort parmi l'ensemble des participants de chaque compétition. Les gagnants recevront leur lot à leur retour de parcours.

Article 6 : Qualification aux Championnats du Club

Les Timeless Summer Series permettent de déterminer les joueurs qualifiés pour les Championnats du Club.

Les modalités de qualification sont les suivantes :

- un joueur doit participer à au moins deux étapes pour figurer au classement qualificatif ;
- si un joueur participe à plus de deux étapes, ses deux meilleures cartes seront retenues ;

Afin de constituer les tableaux de match play, les joueurs sont invités à informer l'accueil du Golf des Alpes de leur disponibilité pour participer aux Championnats du Club en cas de qualification.

Article 7 : Acceptation du règlement

Toute inscription à une étape des Timeless Summer Series implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.